

BILAN 2021

Nos engagements, nos résultats.

La transparence est au cœur de nos préoccupations.

Progression des résultats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

- Les plus récentes données de la CNESST démontrent que les délais de traitement des réclamations des accidents du travail se sont améliorés de 6,5 jours entre le 1^{er} et le 4^e trimestre.
- La sécurité financière des travailleuses et des travailleurs étant une priorité pour la CNESST, les efforts consentis ont permis que plus de 91 % de la clientèle reçoive son premier versement d'indemnité de remplacement du revenu dans un délai de 10 jours ou moins au cours des quatre trimestres de l'année (moyenne annuelle de 93 %).
- La CNESST a déployé tous les efforts nécessaires afin de répondre à l'ensemble des clientèles, et ce, malgré le contexte particulier des deux dernières années et la réception de plus de 60 000 réclamations liées à la COVID-19.
- La CNESST continue de suivre la situation et va maintenir les efforts nécessaires afin de poursuivre la réduction des délais de traitement des demandes de réclamations.

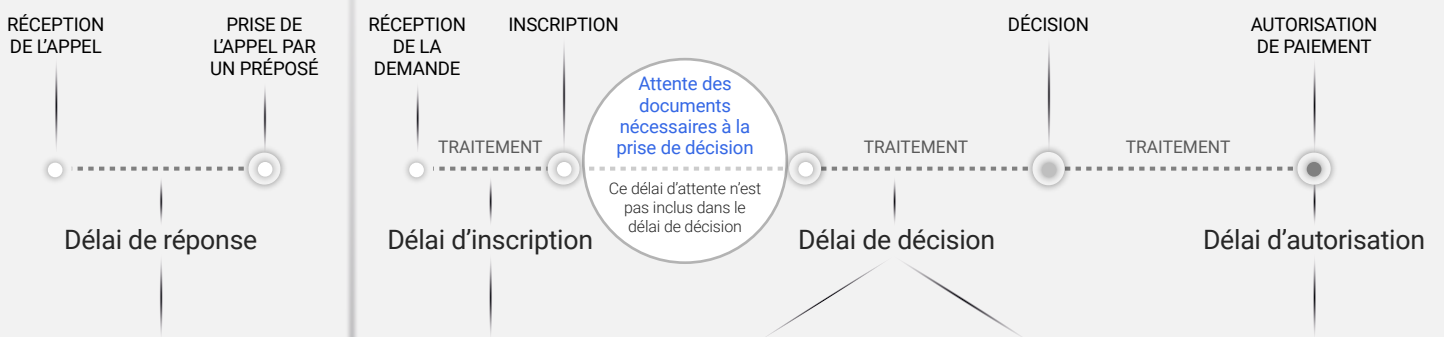
FAITS SAILLANTS

PROCESSUS

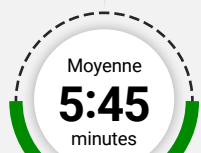
Au téléphone

De la réception de votre demande à l'autorisation de paiement

Que se passe-t-il avec ma demande après sa réception ?



1^{er} trimestre



Délai de réponse téléphonique



Délai de décision Accidents du travail

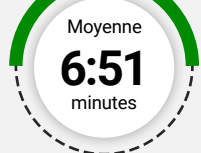


Délai de décision Maladies professionnelles



Délai d'autorisation de paiement

4^e trimestre



environ **+1:06** minutes

par rapport au 1^{er} trimestre



-6,5 jours

par rapport au 1^{er} trimestre



+31,4 jours

par rapport au 1^{er} trimestre



+4,8 jours

par rapport au 1^{er} trimestre

* Sont incluses les lésions COVID-19 avec un délai moyen de 22,0 jours.

** Sont exclues les décisions dans les dossiers de surdité professionnelle.

PROGRESSION